

Aide-mémoire

Étapes d'une demande d'aide financière en partenariat dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)

Étapes d'une demande d'aide financière

1. Intérêt de participation

- Transmettre un [courriel d'intérêt](#) comprenant les informations du demandeur et des partenaires au peppsep@environnement.gouv.qc.ca
- Transmettre un [courriel ou une lettre d'appui](#) dans lesquels les représentants des organismes qui adhèrent au partenariat confirment que le représentant de l'organisme demandeur est autorisé à déposer une demande en leur nom.
- Transmettre une [lettre d'engagement de l'organisme](#) qui sera mandaté pour accompagner le demandeur dans l'élaboration d'une proposition commune de plan de protection.

2. Dépôt d'une demande

- Transmettre les documents suivants au ministère :
 - Formulaire de demande d'aide financière signé
 - [Planification budgétaire et calendrier de réalisation](#) rempli selon les instructions
 - Résolutions municipales du [responsable de la demande](#) et des [partenaires](#)

3. Évaluation de la demande

- Évaluation de la demande par le ministère

4. Lettre et convention

- Recevoir la lettre d'octroi
- Signer la convention d'aide financière

Versement de l'aide financière

Premier versement (30 %)

- Versement à la signature de la convention d'aide financière

Deuxième versement (aide additionnelle)

- Versement à la suite de la remise et de l'acceptation :
 - De la copie de l'entente conclue avec l'organisme d'accompagnement
 - Du calendrier de réalisation de l'organisme d'accompagnement

Troisième versement (30 %)

- Versement suivant la remise et l'acceptation du rapport d'avancement du plan de protection comprenant :
 - Un descriptif des travaux réalisés précisant, le cas échéant, les problèmes rencontrés
 - Une mise à jour du calendrier de réalisation
 - Un état des dépenses engagées
- Une description des activités réalisées par l'organisme d'accompagnement

Quatrième versement (40 %)

- Versement suivant la remise et l'acceptation :
 - De la description des activités réalisées par l'organisme d'accompagnement
 - Du plan de protection incluant minimalement les renseignements demandés à l'annexe 1 du cadre normatif
 - Du bilan financier et des pièces justificatives des dépenses effectuées

Outils

Cadre normatif du programme : www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/peppsep/cadre-normatif.pdf

Guide pour l'élaboration d'un plan de protection : www.environnement.gouv.qc.ca/eau/potable/guide/guide-elaboration-plan-protection-sources-eau-potable.pdf

Webdiffusion tenue le 31 mai 2022 sur le programme et le guide : www.youtube.com/watch?v=gW7mQT4scTI&feature=youtu.be